



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Revalorisation salariale du personnel des instituts de formation CRF

Question écrite n° 42198

Texte de la question

M. Jean-Michel Mis attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des personnels des instituts paramédicaux associatifs oubliés du Ségur de la santé. Signés en juillet 2020, les accords du Ségur de la santé ont permis d'instaurer une revalorisation des professionnels de santé travaillant à l'hôpital ou en Ehpad, dans le public ou dans le secteur à but non lucratif. Or cette revalorisation ne s'applique malheureusement pas aux salariés des instituts de formation de la Croix-Rouge alors même qu'ils se sont mobilisés pour faire face à l'épidémie tout en assurant la continuité des formations du personnel paramédical. Les écarts de salaires ne font qu'augmenter, depuis l'obtention de la prime Ségur de la santé pouvant atteindre 1 000 euros net par mois pour une même fonction et une même ancienneté. Cette inégalité provoque une vague de démissions et d'arrêts maladies et ne fait qu'aggraver les difficultés de recrutement dans ces établissements, les formateurs préférant s'orienter vers des établissements publics qui offrent des conditions bien meilleures. Au regard de tous ces éléments et dans un souci d'équité de traitement, il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement souhaite prendre pour remédier à ces situations inégalitaires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Mis](#)

Circonscription : Loire (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42198

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 3 janvier 2022

Question publiée au JO le : [26 octobre 2021](#), page 7789

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)